

Délibération N° 2018-10

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 9 mars 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, modifiés par la délibération 2018-06,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 novembre 2017



Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 12 mars 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.